

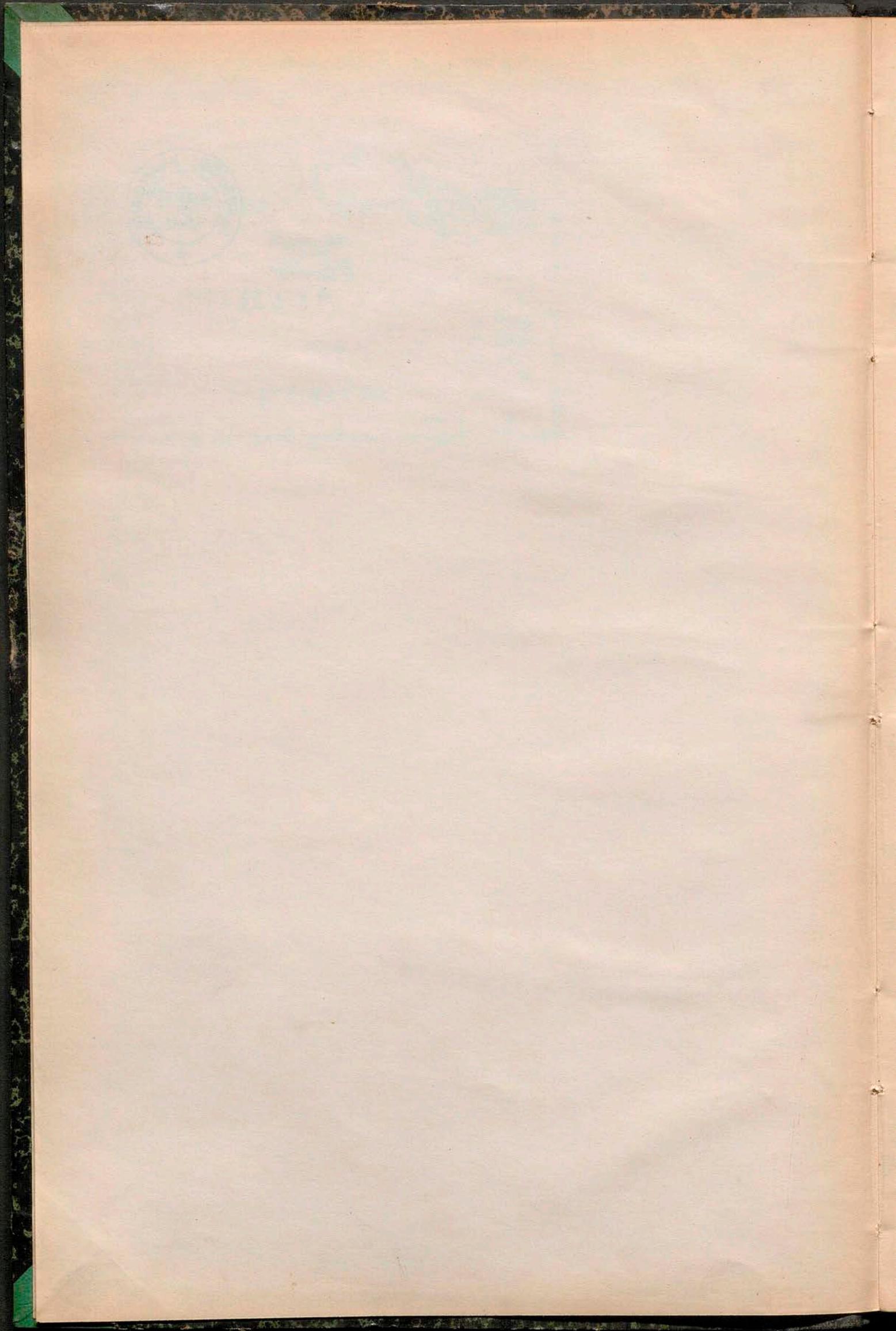
413

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. FARINOLE, Victor LOURTIÉS et MILLIÈS-LACROIX tendant à compléter l'article 434 du Code pénal et à punir les incendies volontaires des landes, maquis, etc. (N^{os} 333 et 369, année 1902.)

(Nommée le 6 février 1903.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : MILLIÈS-LACROIX. *Secrétaire Président*
- 2^e — THOUNENS.
- Coumeplong* 3^e — ~~AUBON.~~ *Arthur de la Propriété.*
- 4^e — DESTIEUX-JUNCA.
- 5^e — ARTHUR LATAPPY.
- 6^e — ~~LELIEVRE.~~ *Emile Raymond*
- 7^e — HAULON. *Faisant*
- 8^e — VAGNAT. *Secrétaire*
- 9^e — ~~CASSOU.~~ *Président*
Louis Marsch - Rapporteur



1

Séance du 10 Fev 1903.

Président : M. Cassou,
Secrétaire : M. Millis-Lacroix -

M. Millis-Lacroix - favorable à la prop^{os} -
M. Auvergne, a accepté, mais avec réserves -
M. Lataffy, partisan de la prop. de la -
M. Vauguet, partisan, mais avec réserves
de la part de M. Auvergne. - -
M. Cassou, par ses dires - mais quelque
- chose à faire -

Renvoyé à une autre séance
pour examen & vote de l'ann^{ex} rapport -

Le Secrétaire,

(Signature)

Séance du 15 9^{bre} 1910.

Monsieur Millis-Lacroix est nommé Président.
M. Vauguet est nommé Secrétaire.
D'après M. Millis-Lacroix dit qu'il faut spécifier à qui
doit être attribuée la subvention ou les subventions. Les
cas prévus par le projet de loi qui est soumis aux
délégations de la commission, est ce aux départements, aux
communes ou à des syndicats ou toute autre association.
Pour déterminer cela il est bon de charger M. M. M. M.
du Var qui est désigné comme rapporteur de voir à ce sujet
avec le Ministre de l'Agriculture.
Le Secrétaire
M. Vauguet
Le Président
M. M. M. M.

2

Séance du 9 Décembre 1913

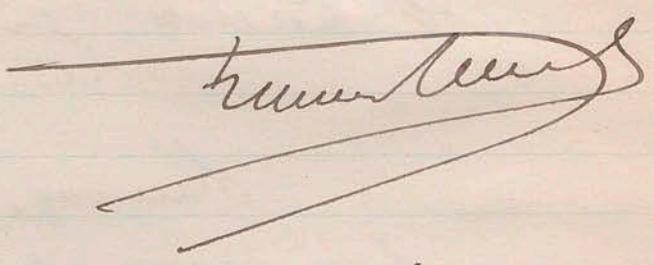
Présidence de M. Millier-Lacroix

M. Louis Martin rapporteur espère qu'il a eu hâte, selon le désir de la commission, M. le Directeur des affaires départementales au Ministère de l'Intérieur des préoccupations de la commission, et que M. le Directeur se tient à leur disposition de celle-ci.

La commission décide d'entendre M. le Directeur Vendredi prochain à 9 heures

Le Président,

Le Secrétaire
Louis Martin



Séance du 12 D^r 1913.

Présidence de M. Millier-Lacroix.

M. Marinage D^r de 1850 D^r de 1850

M. le Président expose les préoccupations de la commission et les critiques adressées au projet tel quel a été voté. Après les explications de M. le Directeur et d'un d'ajustement à laquelle ont participé M. M. Marinage, L'arrêté de M. Lacroix et Louis Martin rapporteur, celle-ci s'arrête à la commission qui propose, le texte suivant:

- 1^o remplacer des premiers paragraphes les mots "constructeurs de nouveau de route" par "ouvriers d'un réseau de voirie"
- 2^o substituer aux deux derniers paragraphes, le texte suivant "Un décret en Conseil d'Etat déterminera les ouvriers devant compter dans le réseau et les projets de loi pour l'administration départementale, et fixer les conditions dans lesquelles la subvention de l'Etat sera payée aux

collectivités départementales ou communales, des associations régionales,
ou aux particuliers à qui incombent le charge de l'œuvre.

Le Président

Le Secrétaire
Raoul Martin